

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Induline SW-900 IT

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2019-0002

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0019474-0000

Table des matières

| | |
|--|----|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 1 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 3 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 4 |
| 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 4 |
| 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 5 |
| 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage | 5 |
| 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 5 |
| 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 6 |
| 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 7 |
| 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 7 |
| 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage | 7 |
| 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 7 |
| 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 8 |
| 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 9 |
| 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 9 |
| 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage | 9 |
| 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 9 |
| 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 10 |
| 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 10 |

| | |
|--|----|
| 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 11 |
| 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage | 11 |
| 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 11 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 11 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 11 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 11 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 12 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 12 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 12 |
| 6. Autres informations | 13 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|-------------------------------|
| Induline SW-900 IT |
| Aqua IG-15-Imprägniergrund IT |
| Aqua IG-15 |

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|-----------------|--|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | Remmers GmbH |
| | Adresse | Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönigen Allemagne |
| Numéro de l'autorisation | BE2019-0002 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | BE-0019474-0000 | |
| Date de l'autorisation | 21/02/2019 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 08/12/2027 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | Remmers GmbH |
| Adresse du fabricant | Bernhard-Remmers-Str. 13 49624 Lönigen Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Bernhard-Remmers-Str. 13 49624 Lönigen Allemagne |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|---|
| Substance active | 1283 - (RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine) |
| Nom du fabricant | Arysta LifeScience (anciennement Agriphar S.A.) |
| Adresse du fabricant | Rue de Renory 26 1 B-4102 Ougrée Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Veillez vous référer à l'annexe confidentielle 4 du PAR - - Belgique |
| Substance active | 48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole) |
| Nom du fabricant | LANXESS Deutschland GmbH |
| Adresse du fabricant | Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Veillez vous référer à l'annexe confidentielle 4 du PAR - - Allemagne |
| Substance active | 39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC) |
| Nom du fabricant | Troy Chemical Company B.V. |
| Adresse du fabricant | 8 Vreeland Road 07932 Florham Park New Jersey États-Unis |
| Emplacement des sites de fabrication | Veillez vous référer à l'annexe confidentielle 4 du PAR - - États-Unis |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--|-----------|------------------|------------|-----------|------------|
| (RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine) | | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0.2 |
| 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4- | | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 0.8 |
| Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC) | | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 0.8 |

2.2. Type de formulation

EW - Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate et propiconazole. Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.
Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Brossage

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Le produit biocide est une formulation à base d'eau prête à l'emploi destinée à protéger les bois résineux non porteurs, sans contact avec le sol à l'extérieur, contre les champignons destructeurs du bois, les taches bleues, les insectes et les termites. Il est utilisé pour protéger le bois en classes d'utilisation 2 et 3. Une couche de finition est nécessaire. La couche de finition ne peut pas être un agent de conservation ou un produit de préservation du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Aureobasidium pullulans spp.-Bleuissement-Pas de donnée
Sclerophoma pithyophila-Bleuissement-Pas de donnée
Coniophora puteana-Pourriture brune-Pas de donnée
Gloeophyllum trabeum-Pourriture brune-Pas de donnée
Poria placenta-Pourriture brune-Pas de donnée

| | |
|--|--|
| | <p>Coriolus versicolor-Pourriture blanche-Pas de donnée</p> <p>Hylotrupes bajulus L.-Coléoptères du bois-Larves Insectes</p> <p>Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée</p> |
| Domaine d'utilisation | <p>Extérieur</p> <p>Le produit biocide est destiné à être utiliser sans contact avec le sol à l'extérieur. Il est utilisé pour protéger le bois en classes d'utilisation 2 et 3. Une couche de finition est nécessaire. La couche de finition ne peut pas être un agent de conservation ou un produit de préservation du bois.</p> |
| Méthode(s) d'application | <p>Brossage -</p> <p>-</p> |
| Taux et fréquences d'application | <p>- - -</p> <p>Quantité utilisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation contre des champignons et insectes, comprenant des termites – 150 mL/m² • Utilisation contre des champignons et insectes, hors termites – 100 mL/m² |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | <p>Professionnel</p> |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <p>Conteneur, récipient en tôle avec doublure, 20 L</p> <p>Revêtement: système à deux couches, la première couche est une résine époxy-phénolique, la couche de finition est à base de résine vinylique</p> <p>Fût, HDPE bleu (absorbe plus de 99% des radiations UV), 120 L</p> |

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le substrat doit être exempt de graisse, de cire, de terre et de poussière. Le produit doit être bien agité avant utilisation. Le produit biocide est prêt à l'emploi et doit être appliqué par brossage (pinceau/rouleau). Le taux d'application est de 100 à 150 mL de préservatif pour le bois/m². La température de fonctionnement est comprise entre 15 et 30°C (température ambiante et température de support du bois).

Il ne doit être utilisé que sur un sol imperméable; le bois traité doit être entreposé jusqu'à ce qu'il soit complètement sec sur un sol dur et imperméable afin d'empêcher les ingrédients d'atteindre le sol. Le bois est sec après env. 4 heures à 20°C et 65% d'humidité relative. À 30°C (séchage forcé), le bois est sec après env. 3 heures.

L'utilisation d'une couche de finition est nécessaire. La couche de finition ne peut pas être un agent de conservation ou un produit de préservation du bois.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Une combinaison enduite est requise. Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de

manipulation du produit et pour le traitement manuel ultérieur du bois traité (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir point 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Trempage

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Le produit biocide est une formulation à base d'eau prête à l'emploi destinée à protéger les bois résineux non porteurs, sans contact avec le sol à l'extérieur, contre les champignons destructeurs du bois, les taches bleues, les insectes et les termites. Il est utilisé pour protéger le bois en classes d'utilisation 2 et 3. Une couche de finition est nécessaire. La couche de finition ne peut pas être un agent de conservation ou un produit de préservation du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Aureobasidium pullulans spp.-Bleuissement-Pas de donnée
Sclerophoma pithyophila-Bleuissement-Pas de donnée
Coniophora puteana-Pourriture brune-Pas de donnée
Gloeophyllum trabeum-Pourriture brune-Pas de donnée
Poria placenta-Pourriture brune-Pas de donnée
Coriolus versicolor-Pourriture blanche-Pas de donnée
Hylotrupes bajulus L.-Coléoptères du bois-Larves|Insectes
Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée

| | |
|--|--|
| | |
| Domaine d'utilisation | Extérieur Le produit biocide est destiné à être utilisé sans contact avec le sol à l'extérieur. Il est utilisé pour protéger le bois en classes d'utilisation 2 et 3. Une couche de finition est nécessaire. La couche de finition ne peut pas être un agent de conservation ou un produit de préservation du bois. |
| Méthode(s) d'application | Trempage - Trempage |
| Taux et fréquences d'application | - - - Quantité utilisée • Utilisation contre des champignons et insectes, comprenant des termites – 150 mL/m ² • Utilisation contre des champignons et insectes, hors termites – 100 mL/m ² |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Conteneur, récipient en tôle avec doublure, 20 L Revêtement: système à deux couches, la première couche est une résine époxy-phénolique, la couche de finition est à base de résine vinylique Fût, HDPE bleu (absorbe plus de 99% des radiations UV), 120 L |

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le produit ne doit être utilisé que dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et aucune manipulation manuelle n'est effectuée, y compris lorsque les articles traités sont transportés à travers la cuve de trempage vers les zones de drainage / séchage (si la surface n'est pas encore sèche avant le transport au stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement fixés (par exemple par des courroies de tension ou des dispositifs de serrage) avant le traitement et pendant le processus de trempage, et ne doivent pas être traités manuellement avant que les articles traités ne soient secs.

Le bois doit être sec ou semi-sec. L'écorce et l'écorce interne doivent être enlevés. Le produit biocide est prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué. Le produit biocide est appliqué par trempage. Le taux d'application est de 100 à 150 mL de préservatif pour le bois/m². Le bois est initialement sec après env. 12 heures à 20°C et 65% d'humidité relative. Une humidité élevée et des températures basses retardent le séchage.

Le bois traité doit être entreposé jusqu'à ce qu'il soit complètement sec sur un sol dur et imperméable afin d'empêcher les ingrédients d'atteindre le sol. Les enduits et les laques translucides peuvent être appliqués au plus tôt après 24 heures.

L'utilisation d'une couche de finition est nécessaire. La couche de finition ne peut pas être un agent de conservation ou un produit de préservation du bois.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Une combinaison enduite est requise. Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit et pour le traitement manuel ultérieur du bois traité (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).
Induline SW-900 IT ne doit être utilisé que dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et aucune manipulation manuelle n'est effectuée, y compris lorsque les articles traités sont transportés à travers la cuve de trempage vers les zones de drainage / séchage (si la surface n'est pas encore sèche avant le transport au stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement fixés (par exemple par des courroies de tension ou des dispositifs de serrage) avant le traitement et pendant le processus de trempage, et ne doivent pas être traités manuellement avant que les articles traités ne soient secs à la surface.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir point 5.3

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Flow coating

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Le produit biocide est une formulation à base d'eau prête à l'emploi destinée à protéger les bois résineux non porteurs, sans contact avec le sol à l'extérieur, contre les champignons destructeurs du bois, les taches bleues, les insectes et les termites. Il est utilisé pour protéger le bois en classes d'utilisation 2 et 3. Une couche de finition est nécessaire. La couche de finition ne peut pas être un agent de conservation ou un produit de préservation du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Aureobasidium pullulans spp.-Bleuissement-Pas de donnée

| |
|---|
| Sclerophoma pithyophila-Bleuissement-Pas de donnée |
| Coniophora puteana-Pourriture brune-Pas de donnée |
| Gloeophyllum trabeum-Pourriture brune-Pas de donnée |
| Poria placenta-Pourriture brune-Pas de donnée |
| Coriolus versicolor-Pourriture blanche-Pas de donnée |
| Hylotrupes bajulus L.-Coléoptères du bois-Larves Insectes |
| Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée |

Domaine d'utilisation

| |
|--|
| Extérieur |
| Le produit biocide est destiné à être utiliser sans contact avec le sol à l'extérieur. Il est utilisé pour protéger le bois en classes d'utilisation 2 et 3. Une couche de finition est nécessaire. La couche de finition ne peut pas être un agent de conservation ou un produit de préservation du bois. |

Méthode(s) d'application

| |
|----------------|
| Flow-coating - |
| - |

Taux et fréquences d'application

| |
|---|
| - - - |
| Quantité utilisée |
| • Utilisation contre des champignons et insectes, comprenant des termites – 150 mL/m ² |
| • Utilisation contre des champignons et insectes,hors termites – 100 mL/m ² |

Catégorie(s) d'utilisateurs

| |
|---------------|
| Professionnel |
|---------------|

Dimensions et matériaux d'emballage

| |
|---|
| Conteneur, récipient en tôle avec doublure, 20 L |
| Revêtement: système à deux couches, la première couche est une résine époxy-phénolique, la couche de finition est à base de résine vinylique. |
| Fût, HDPE bleu (absorbe plus de 99% des radiations UV), 120 L |

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

| |
|---|
| Le substrat doit être exempt de graisse, de cire, de terre et de poussière. Le produit doit être bien agité avant utilisation. Le produit biocide est prêt à l'emploi et appliqué par flow-coat. Le taux d'application est de 100 à 150 mL de produit de préservation du bois/m ² . La température de fonctionnement est comprise entre 15 et 30 ° C (température ambiante et température de support du bois). |
| Il ne doit être utilisé que sur un sol imperméable; le bois traité doit être entreposé jusqu'à ce qu'il soit complètement sec sur un sol |

dur et imperméable afin d'empêcher les ingrédients d'atteindre le sol. Le bois est sec après env. 4 heures à 20°C et 65% d'humidité relative. À 30°C (séchage forcé), le bois est sec après env. 3 heures.

L'utilisation d'une couche de finition est nécessaire. La couche de finition ne peut pas être un agent de conservation ou un produit de préservation du bois.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Une combinaison imperméable est requise. Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit et pour le traitement manuel ultérieur du bois traité (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit). Porter un équipement de protection respiratoire (FFP1).

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir point 5.3

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Pulvérisation dans des installations fermées

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP08 - Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Le produit biocide est une formulation à base d'eau prête à l'emploi destinée à protéger les bois résineux non porteurs, sans contact avec le sol à l'extérieur, contre les champignons destructeurs du bois, les taches bleues, les insectes et les termites. Il est utilisé pour protéger le bois en classes d'utilisation 2 et 3. Une couche de finition est nécessaire. La couche de finition ne peut pas être un agent de conservation ou un produit de préservation du bois. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Aureobasidium pullulans spp.-Bleuissement-Pas de donnée Sclerophoma pithyophila-Bleuissement-Pas de donnée Coniophora puteana-Pourriture brune-Pas de donnée |

| | |
|--|--|
| | <p>Gloeophyllum trabeum-Pourriture brune-Pas de donnée</p> <p>Poria placenta-Pourriture brune-Pas de donnée</p> <p>Coriolus versicolor-Pourriture blanche-Pas de donnée</p> <p>Hylotrupes bajulus L.-Coléoptères du bois-Larves Insectes</p> <p>Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée</p> |
| Domaine d'utilisation | <p>Extérieur</p> <p>Le produit biocide est destiné à être utiliser sans contact avec le sol à l'extérieur. Il est utilisé pour protéger le bois en classes d'utilisation 2 et 3. Une couche de finition est nécessaire. La couche de finition ne peut pas être un agent de conservation ou un produit de préservation du bois.</p> |
| Méthode(s) d'application | <p>Pulvérisation - Le produit biocide est appliqué par pulvérisation dans des installations fermées</p> |
| Taux et fréquences d'application | <p>- - -</p> <p>Quantité utilisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation contre des champignons et insectes, comprenant des termites – 150 mL/m² • Utilisation contre des champignons et insectes, hors termites – 100 mL/m² |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | <p>Professionnel</p> |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <p>Conteneur, récipient en tôle avec doublure, 20 L</p> <p>Revêtement: système à deux couches, la première couche est une résine époxy-phénolique, la couche de finition est à base de résine vinylique</p> <p>Fût, HDPE bleu (absorbe plus de 99% des radiations UV), 120 L</p> |

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le substrat doit être exempt de graisse, de cire, de terre et de poussière. Le produit doit être bien agité avant utilisation. Le produit biocide est prêt à l'emploi et appliqué par trempage. Le taux d'application est de 100 à 150 mL de préservatif pour le bois/m². La température de fonctionnement est comprise entre 15 et 30°C (température ambiante et température de support du bois). Il ne doit être utilisé que sur un sol imperméable; le bois traité doit être entreposé jusqu'à ce qu'il soit complètement sec sur un sol dur et imperméable afin d'empêcher les ingrédients d'atteindre le sol. Le bois est sec après env. 4 heures à 20°C et 65% d'humidité relative. À 30°C (séchage forcé), le bois est sec après env. 3 heures. L'utilisation d'une couche de finition est nécessaire.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Une combinaison imperméable est requise. Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit et pour le traitement manuel ultérieur du bois traité (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit). Porter un équipement de protection respiratoire (FFP1).

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir point 5.3

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Lisez toujours l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivez toutes les instructions fournies.

Voir les instructions d'utilisation spécifiques.

5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. Ne pas en mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit et pour le traitement manuel ultérieur du bois traité (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

Gardez les enfants et les animaux domestiques à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

Application in situ:

- Couvrir le sol pendant l'application et recueillir tout déversement.
- Ne pas appliquer près des masses d'eau de surface ou dans les zones de protection des eaux. Application professionnelle dans l'industrie : Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous abri ou sur un support imperméable, ou les deux, pour éviter les pertes directes dans le sol, les égouts et l'eau, et toutes les pertes de produit doivent être collectées pour être réutilisées ou éliminées.

Ne pas appliquer le produit sur du bois ou placer du bois traité dans des zones où des produits alimentaires, des ustensiles de cuisine ou des surfaces de traitement des aliments risquent d'entrer en contact avec le produit ou du bois traité, ou d'être contaminés par celui-ci.

Se laver les mains après l'application et l'utilisation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Ne pas laisser ce produit atteindre les milieux aquatiques, les égouts ou le sol.

Ne pas respirer la poussière lors du ponçage du bois traité. Lors du ponçage du bois traité, porter un masque de protection respiratoire (filtre P2).

Ne pas utiliser sur du bois en contact direct avec des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux. N'utilisez jamais ce produit pour traiter les surfaces en bois dans les pièces d'habitation et de loisirs.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails des effets directs ou indirects probables: Aucuns si le produit est utilisé correctement conformément à son étiquette.

Instructions de premiers secours:

Informations générales: Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie orale.

Après inhalation: Aucune exigence particulière.

Après contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants! Si l'irritation de la peau se poursuit, consulter un médecin. Les pyréthroides et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Après ingestion: Garder la personne touchée au calme. Rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau.

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/terrain. Informer les autorités responsables si le produit atteint des eaux ou des égouts.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Méthodes de traitement des déchets - Recommandation :

Les codes de rejet indiqués sont des recommandations basées sur l'utilisation prévue du produit. En raison de conditions particulières d'utilisation et d'élimination chez l'utilisateur, d'autres codes peuvent s'appliquer dans d'autres conditions. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit atteindre les égouts.

Catalogue européen des déchets: 03 02 02 * - produits de protection du bois organochlorés

Ce matériau doit être éliminé en toute sécurité en tant que déchet dangereux. Tout produit recueilli lors de l'application qui n'est pas réutilisé doit être éliminé de manière sûre comme déchet dangereux.

NE PAS jeter le produit indésirable dans les égouts. Éliminer l'emballage et le produit non utilisé conformément à la réglementation locale. Si nécessaire, consulter un opérateur de déchets professionnel ou les autorités locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de vie de stockage : 6 mois.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune: Stocker à l'écart des aliments.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Ne stocker pas le produit à des températures supérieures à 20°C. Protéger du gel.

6. Autres informations

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes : P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.